

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES  
BOUCHES-DU-RHÔNE**

**RAPPORTEUR(S) : M. JEAN-MARC PERRIN**

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE  
25 Mai 2018**

**OBJET : Acquisition d'un local à Marseille 13012 pour la création d'une maison Bel Age.**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

**La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 25 Mai 2018 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,**

**Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,**

A décidé,

- d'approuver l'acquisition de locaux en copropriété, au rez-de-chaussée d'un immeuble situé 2 Bd Fernandel à Marseille 13012, ainsi que de 2 places de stationnement, destinés à l'implantation d'une Maison du Bel Age, au prix de 200 000 €, sous réserve de l'avis conforme du Domaine,
- d'autoriser la signature du compromis de vente sous la condition suspensive de la faisabilité juridique et technique du projet départemental, celle de l'acte définitif ainsi que de tout autre document se rapportant à la transaction.

La dépense d'un montant de 200 000 €, sous réserve de l'avis conforme du Domaine, ainsi que les frais notariés non connus à ce jour, seront imputés au chapitre 21 du budget départemental.

A l'unanimité

**ADOPTE  
Pour la Présidente du Conseil départemental  
des Bouches-du-Rhône  
et par délégation**

**Signé  
Nathalie Tarrisse  
Directrice  
du Service des Séances de l'Assemblée**